

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 244

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 30 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« trente »

le mot

« soixante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le déménagement est bien souvent une étape complexe dans la vie d'un ménage ou les démarches diverses et variées auprès de plusieurs organismes sont nombreuses. Cet amendement vise à laisser plus de temps aux personnes arrivant dans une nouvelle commune pour remplir les formalités administratives prévues au présent article.